

Julie Vignola assermentée officiellement pour une deuxième fois

Québec, le 16 novembre 2021– Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou, a officiellement été assermentée le 2 novembre dernier en présence des membres de son équipe. Elle est la première députée à se faire réélire dans Beauport-Limoilou depuis la mise en place des limites actuelles de la circonscription, en 2011.

« Pour une deuxième fois, j'ai eu l'occasion d'être assermentée à titre de députée de Beauport-Limoilou. Cette cérémonie a été sobre et protocolaire et vient concrétiser le vote des électeurs de la circonscription. Elle rappelle l'importance des devoirs et des responsabilités qui sont associés à la fonction de députée. J'en profite pour remercier une nouvelle fois mes concitoyens qui m'ont fait l'honneur et le privilège, une fois de plus, de les représenter afin de défendre leurs intérêts », mentionne la députée.

« Dès le lendemain de la dernière élection, mon équipe et moi étions au travail pour poursuivre le mandat confié en 2019. Durant l'élection trop de sujets n'ont pas eu l'importance qu'ils auraient dû avoir. Il est temps de travailler pour la hausse de la pension de tous les aînés de 65 ans et plus, pour avoir plus de logements abordables, pour concrétiser l'entente sur les garderies et de travailler à améliorer notre environnement », a poursuivi Julie Vignola.

Le chef du Bloc Québécois a démontré la grande confiance en sa députée en la nommant, à nouveau, porte-parole en matière de Services publics et approvisionnement, en plus de lui attribuer un nouveau dossier, soit celui de porte-parole en matière de Tourisme.

« Cette marque de confiance de mon chef me va droit au cœur. J'ai hâte que les travaux de la Chambre des communes reprennent afin de travailler à faire des gains pour les Québécoises et les Québécois au Parlement, comme cela a été le cas lors de la dernière législature. Monsieur Trudeau était pressé d'aller en élections alors que la population n'en voyait ni l'intérêt, ni le besoin. Contrairement au premier ministre, je suis pressée de retourner en Chambre pour travailler les dossiers mis en plan par son rêve avorté d'obtenir une majorité de sièges » a fait valoir Mme Vignola.

Les députés de la Chambre des communes commenceront à siéger le 22 novembre prochain, soit 63 jours après la tenue d'élections générales. Ce seront alors les travaux de la 44e législature de la Chambre des communes qui s'amorceront.

-30-

Source :

David Rompré, directeur du bureau de circonscription de Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou

David.rompre.308@parl.gc.ca / 418-717-5462